



Titre de sejour pour algerien conjoint de francais

Par fred2

bjour tout le monde je suis algerien marier depuis cinq ans avec francaise vivant separer geographiquement pour des raisons valable .la question est ce que je peus beneficier de titre de sejour et continuer de vivre normalement en france et quels sont mes droits si ma femme decide autrement merci d avance

Par citoyenalpha

oui vous pouvez demander un certificat de résidence de 10 ans. Vous pouvez fonder votre demande au motif d'une résidence de 5 ans sur le territoire dont 1 an sous certificat mention VPVF.

Il convient de vous adresser à la préfecture de votre domicile.

Restant à votre domicile.